

Commune de LIGINIAC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024 à 20h00 selon convocation en date du 22 mars 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - Mrs VINCENT - SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés : Mme MINARD (a donné procuration à Madame BRAULT)  
M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : M MICHOUX et Mme BRAULT

Délibération N°2024-025 : Aliénation d'une parcelle de Terrain à Peyroux

CONSIDERANT :

- Qu'une partie de l'emprise de la VC5 a été intégrée, suite à une demande d'alignement en date du 12/09/2013, dans un ensemble immobilier sise au 41 Peyroux afin de constituer un ensemble immobilier cohérent,
- Que les propriétaires de cet ensemble immobilier, M.&Mme PAYS, ont souhaité en faire l'acquisition aux fins de régularisation,
- Que cette parcelle, d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, n'est plus affectée à l'usage de la voirie routière, ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune,
- Qu'une proposition de cession au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, a été faite aux propriétaires, qui l'ont acceptée,
- Que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal :

- 1.- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle située au droit de celle cadastrée section ZN n° 76, conformément au plan ci-joint et au bornage à intervenir,
- 2.- autorise la cession par la commune de Liginiac de ladite parcelle au profit de M.& Mme PAYS demeurant 41 Peyroux à Liginiac,
- 3.- précise que cette cession interviendra au prix de 1 € le m<sup>2</sup> et que les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- 4.- autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document permettant de mener à bien cette affaire.

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 5 avril 2024.  
Au registre sont les signatures



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

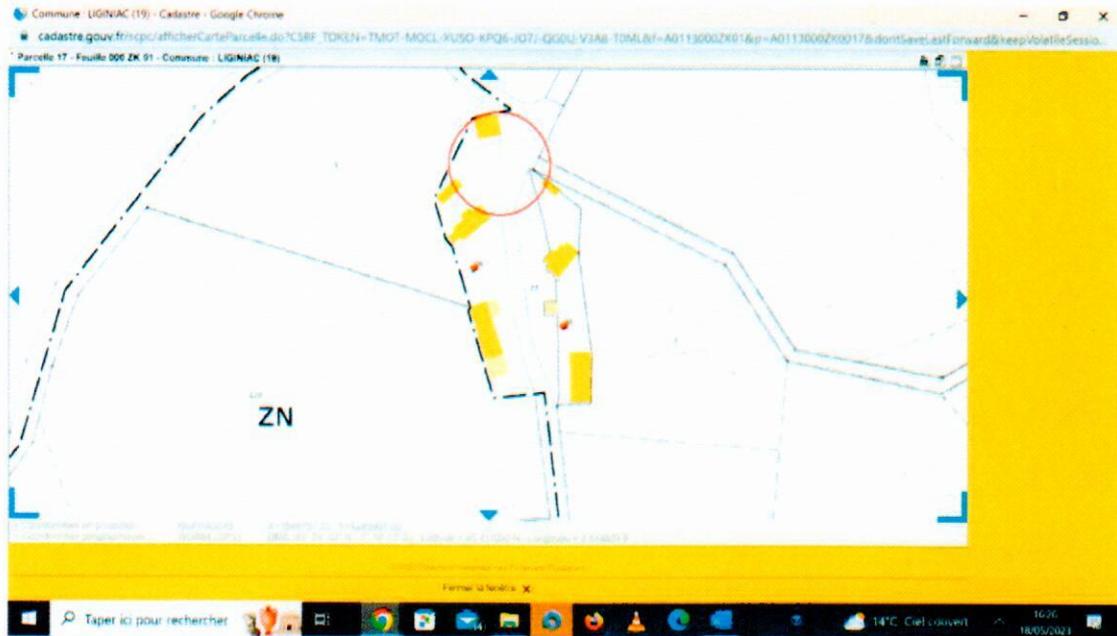
Publié le 08/04/2024



Documents joints lettre demande d'achat d'une parcelle de terrain au 41 F

ID : 019-211911300-20240405-DCM2024025-DE

### Emplacement de la parcelle (Cadastré)



### Détail et estimation surface (Geoportail)



Photos N°1 : La clôture implantée sur le balisage qui avait préalablement été effectuée par la DDE est à environ 2m du bord de la route (V N°5).